

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE DRAGUIGNAN
HOTEL DE VILLE
83300 DRAGUIGNAN

Edité le 25 octobre 2019

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00246102		Prélevé le : lundi 07 octobre 2019 à 09h21
Unité de gestion		0039	COMMUNE DE DRAGUIGNAN	par : BORGETTO YANNICK
Installation	UDI	000228	ADDUC. DRAGUIGNAN NE-LES TUILLIERES	Type visite : D1
Point de surveillance	P	0000000329	PISCINE JEAN BOITEUX-AV.L.BLUM	
Localisation exacte			SANITAIRE ENTREE	
Commune			DRAGUIGNAN	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : AUTRE Code SISE de l'analyse : 00245411 Référence laboratoire : LSE1910-6740

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MINERALISATION

Sulfates

279 mg/L

250,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00246102)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres recherchés. A noter le dépassement de la référence de qualité pour le paramètre sulfates. L'utilisation de l'eau pour la boisson et la préparation des aliments est déconseillée pour les nourrissons en raison d'un éventuel effet laxatif engendré par les sulfates. En application des articles R.1321-27 et R.1321-30 la Personne Responsable de la distribution d'eau doit prendre des

**Pour le Directeur Général
l'Ingénieur Général du Génie sanitaire**

J. WEICHERDING